



www.fn-te.cgt.fr

# Direction Générale de l'Armement

## Comité Technique de Réseau extraordinaire

### du 3 novembre 2020

Déclaration liminaire

Monsieur le Délégué,  
Mesdames et messieurs,

Le Comité technique de réseau extraordinaire convoqué aujourd'hui a lieu alors que le reconfinement du pays a pris effet vendredi dernier à la suite des annonces présidentielles et ce, dans le contexte du retour à l'état d'urgence sanitaire décrété le 17 octobre dernier.

Les derniers chiffres au sujet de la pandémie sont catastrophiques pour notre pays. Rien que dans les dernières 24 heures, nous perdions 418 de nos concitoyens et 52 518 nouvelles contaminations à la COVID étaient recensées par les autorités sanitaires.

Dès le 29 octobre, la Ministre de la transformation et de la Fonction Publique émettait une circulaire relative à la continuité de service dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire.

Dans le même cadre, le 30 octobre, c'est la DRH-MD qui émettait une note sur la mise en œuvre du télétravail pour le Ministère des Armées.

La lecture de ces deux documents ne permet aucune ambiguïté :

**LE TELETRAVAIL EST LA REGLE POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS QUI LE PERMETTENT ET CELA DEPUIS LE 30 OCTOBRE. SANS AUCUNE NOTION DE VOLONTARIAT, NI DE DEMANDE PERSONNELLE DES AGENTS.**

De façon très claire, les documents disent que si l'activité d'un agent est télétravaillable totalement ou principalement, c'est 5 jours en télétravail.

Face à la gravité sanitaire dans le pays que personne ne peut nier, ce que vivent les personnels de la DGA sur le terrain est loin de ressembler à la déclinaison des mesures ministérielles et interministérielles.

En début de cette semaine, certaines directions, par messages officiels, écrivent attendre les directives de nos autorités.

Ici et là, des personnels ont lu que l'activité normale sur leur site était maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Dans de nombreux établissements, les directions signalent que le télétravail se fait sur la base du volontariat et imposent aux agents de faire une demande sur la base du formulaire issu de la note du 11 juillet 2020 en préparation de la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

CTR – DGA

**Fédération  
nationale  
des  
travailleurs  
de l'État**

263 rue de Paris -  
Case 541  
93515 Montreuil  
Cedex  
Tél. 01 55 82 89 00  
Fax 01 55 82 89 01  
Mail : trav-  
etat@cgt.fr

Enfin, dans un centre, la direction ne s'oppose pas au télétravail mais l'interdit les lundis et vendredis laissant assurément entendre que c'est une manière de prolonger les week-end sans poser de congés.

Pour la **CGT**, ce qui nous a été remonté depuis le début de la semaine est soit l'expression d'une direction locale laissée seule à décider la déclinaison des mesures et cela sans lui avoir communiqué les notes très claires citées en début de cette déclaration, soit de la malveillance s'apparentant à de la mise en danger pour les personnels.

Alors que certains employeurs de la DGA ont redéployé le télétravail et présenté l'organisation de leurs services dès la fin de la semaine dernière, nous ne pouvons pas accepter de constater que cela ne se fait pas de la même manière partout ailleurs.

La **CGT** n'est pas arc-boutée sur le 100% télétravail, mais il doit être mis en place au maximum sans aucune notion de vulnérabilité des agents ni de volontariat. Au nom de la réduction des interactions entre personnes, le télétravail n'est pas une option.

Les besoins de revenir sur son site doivent être l'objet d'un signalement voire d'une autorisation de la part des cellules de crise locales et organisées de façon à gérer la densification des locaux.

Il est de la responsabilité de la direction centrale de la DGA réunie aujourd'hui de faire cesser les communications contraires aux orientations communiquées la semaine dernière.

Alors on fait quoi monsieur le délégué ?

Les personnels comptent sur vous.

Nous vous en remercions.

---